



UNION SYNDICALE APICOLE SARTHOISE 2022

Formulaire d'adhésion, (pré)(ré) inscription au cours du Rucher École ou à l'U.S.A.S.

Siège social

U.S.A.S.

Les Douets Chauds

72650 La Chapelle Saint Aubin

PERMANENCE LES JEUDI DE 17 H 30 À 19 H 00 AU RUCHER ÉCOLE DE DÉBUT AVRIL A FIN OCTOBRE

Contact

 rucher école : 02 72 16 54 84 - : <https://usas72.fr> -  : contact@usas72.fr

NOTICE EXPLICATIVE

- Le SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE (S.N.A.) fédère au niveau national des structures apicoles départementales, dont l'U.S.A.S. Il édite la revue « L'Abeille de France » et gère pour nous assurances et redevance CITEO (ex Eco-Emballages).
- Des réductions (5 % ou 8 %) sur les matériels sont allouées aux adhérent.e.s de l'U.S.A.S. , respectivement, par :
 - Le Rucher du Moulin (02 43 97 13 41 – www.apiculture72.com) 72130 St Germain / Sarthe et
 - Apiculture Route d'Or (02 41 82 84 70 – www.routedor.fr) 49150 Clefs - Baugé en Anjou.

NOUVEAUTES 2022

- Les permanences du jeudi et mardi seront assurées pendant la saison des cours, **il n'est plus nécessaire de prendre rendez-vous** ;
- Lors du CA du 26 août 2021 et pour informer un maximum d'adhérents de ses actions, l'U.S.A.S. mettra en place pour ceux qui le souhaitent, un service d'envoi des informations (dans le même principe que l'envoi de mails) par SMS ou MMS. **Si intéressé.e, pensez bien à cocher la rubrique dans le bulletin d'adhésion, et n'oubliez pas d'indiquer l'opérateur téléphonique** ;
- Un bulletin d'adhésion en ligne sera disponible sur notre site internet USAS72.fr via la rubrique **infos pratique/bulletin d'adhésion en ligne.**

NOUVEAUTES 2021 maintenues

- Un bulletin d'adhésion, en PDF à remplir, sera, en plus du document papier, disponible sur le site web de l'U.S.A.S. (rubrique : Infos pratiques / Téléchargements) et à envoyer au trésorier en pièce jointe d'un courriel si vous choisissez le mode **paiement par virement bancaire**. Cela ne sera possible que si vous disposez des navigateurs internet, ou logiciels, le permettant.
 - **Remarque** : en utilisant Adobe Acrobat Reader ou équivalent, vous pourrez remplir les champs du document, signer le document et figer ces mêmes champs.
- Lors du CA du 17/09/2020, l'U.S.A.S. a introduit la notion **d'adhérent.e conjoint.e - enfant** à une même adresse avec un tarif réduit (du fait d'un seul abonnement à la revue « L'Abeille de France ») avec la possibilité d'avoir des adhésions séparées ou groupées au choix (1 ou 2 cartes d'adhésion).
- L'un des buts de l'U.S.A.S. est d'être au service des « **petits apiculteurs** », ceux pratiquant « l'apiculture de loisir » (au-delà de 50 ruches, on parle de pluriactifs puis de professionnels).
 - De plus, il est rappelé que, selon le Code civil (article 1385), tout propriétaire d'animal(aux) en est responsable vis à vis de tiers.
 - En conséquence, sur proposition du trésorier, la prise en charge de l'assurance en responsabilité (RC) jusqu'à 50 ruches a été décidée lors du Conseil d'Administration du 11/12/2019. Cette prise en charge ne concerne en fait que 40 ruches, l'assurance des dix premières étant incluse dans l'abonnement à la revue « L'Abeille de France ».
- Pour harmoniser l'aide apportée par l'U.S.A.S. à cette catégorie d'apiculteur avec celle énoncée précédemment, le Conseil d'Administration du 17/09/2020 a limité à 50 ruches la prise en charge de la redevance CITEO, pour ceux qui en ont besoin en cas de vente de miel notamment (attention : nécessité d'avoir aussi un numéro SIRET).
- **TRÈS IMPORTANT : Cours d'initiation à l'apiculture :**
 - Un certain nombre de nouveaux adhérents perçoivent mal l'implication en temps et en argent que suppose cette approche de l'apiculture. Pour les éventuels nouveaux adhérents, une journée « portes ouvertes » sera organisée avant le début des cours où ces points seront exposés afin que ceux-ci puissent faire leur choix en toute sérénité. Le bulletin d'adhésion et d'inscription aux cours leur sera alors remis.
 - Pour rendre la partie pratique des cours plus attractive et plus efficace, le Conseil d'Administration du 17/09/2020 a décidé, dans un premier temps, de limiter à 24 personnes le nombre d'inscrits aux cours d'initiation à l'apiculture avec l'espoir de porter ce nombre à 30, voire 36, selon le nombre de formateurs disponibles. **Une cotisation de 30,00 €** est demandée pour cette participation aux cours théoriques et pratiques.
 - **Si vous souhaitez participer à cette formation et que, malheureusement, la liste venait à être close entretemps, vous aurez la possibilité de demander le remboursement de votre adhésion ou d'adhérer quand même à l'U.S.A.S. pour 2022 – sans pouvoir participer aux cours d'apiculture avec remboursement des 30,00 € – mais avec une préférence pour l'inscription aux cours de l'année 2023. Vous recevrez la revue « L'Abeille de France » ainsi que toutes les informations mises à disposition par l'U.S.A.S. .**

Remarque :

La connaissance du nombre de ruche(s) exploitées(s) est absolument nécessaire à l'établissement et à la vérification de votre cotisation et ne sert qu'à cela ! Ce renseignement n'est transmis qu'au secrétariat du S.N.A. (qui gère les assurances et la redevance CITEO) et ne se substitue en rien à la déclaration obligatoire annuelle des ruchers à la Direction Générale de l'Alimentation (D.G.AL).



UNION SYNDICALE APICOLE SARTHOISE 2022

Formulaire d'adhésion, (pré)(ré) inscription au cours du Rucher École ou à l'U.S.A.S.

RÈGLEMENT DES COTISATIONS

Il peut s'effectuer de trois manières.

- Par **chèque bancaire**, à l'ordre de **U.S.A.S.**, accompagné du bulletin rempli manuellement ou imprimé (voir adresse ci-dessous).
- Par **virement bancaire** (voir **IBAN et BIC ci-dessous**) couplé à l'envoi du bulletin par courriel (mode à privilégier pour éviter des pertes de chèques).
- En **espèces**, remises à un responsable de l'U.S.A.S., si les modes précédents sont impossibles.

ATTENTION : Les cotisations seront à régler, de préférence, avant le 1^{er} MARS 2021 pour bénéficier de la continuité des contrats d'assurance et éviter de perturber le service des revues nationales.

Adresse d'envoi des courriers

U.S.A.S.
M. le trésorier
Les Douets Chauds
72650 La Chapelle Saint Aubin



CAISSE D'ÉPARGNE
BRETAGNE - PAYS DE LOIRE

— Cadre réservé au destinataire du relevé —

Identification du compte pour une utilisation nationale						
14445	00400	08005582273	44			
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/ince</i>			
Domiciliation			BIC			
C.E BRET. P. DE LOIRE			CEPAFRPP444			
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	1444	5004	0008	0055	8227	344

DISPOSITIONS PRISES PAR L'USAS AU REGARD DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (R.G.P.D.)

- Les données personnelles collectées par l'U.S.A.S., par le biais du bulletin d'adhésion, sont gérées par le trésorier, et/ou son adjoint actuel.
- Ces données personnelles sont consultables par les administrateurs membres du bureau du conseil d'administration de l'U.S.A.S. : le président, le vice-président, le secrétaire et son adjoint, le trésorier et son adjoint ainsi que par le responsable du rucher école de la Chapelle Saint-Aubin.
- Une partie de ces données personnelles est transmise :
 - au S.N.A. - « Abeille de France » pour gestion des abonnements, des assurances et de la redevance CITEO ;
 - éventuellement à « La Santé de l'Abeille » pour gestion des abonnements à la revue ;
 - éventuellement à l'U.N.A.F. - « Abeilles et Fleurs » pour gestion des abonnements à la revue.
- L'année de naissance ne sert qu'à l'estimation statistique de l'âge moyen des adhérents de l'U.S.A.S. et, à terme, à leur répartition par tranches d'âge.
- Les adresses postales et éventuellement électroniques ne servent qu'à l'expédition d'informations, par courriers ou courriels, de l'U.S.A.S. ou transmises par elle, ainsi que des revues auxquelles les adhérents sont abonnés. En aucun cas, ces données ne sont transmises à des entreprises à but commercial, y compris dans le domaine apicole.
- L'U.S.A.S. prend toute disposition pour protéger l'ensemble de ces données du piratage et de leur utilisation frauduleuse. À cette fin, le stockage des données et leurs échanges entre ayants droit au sein de l'U.S.A.S., s'effectuent de manière cryptée.
- Tout adhérent a droit à la consultation, à la modification et à la radiation de ses données personnelles. La démarche est à effectuer auprès du trésorier qui gère le fichier annuel de l'U.S.A.S. .

Le président de l'U.S.A.S.